



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTE-VIENNE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°87-2020-097

PUBLIÉ LE 22 SEPTEMBRE 2020

# Sommaire

## **Prefecture de la Haute-Vienne**

87-2020-09-22-003 - arrêté modifiant la composition du CDEN (4 pages)

Page 3

Prefecture de la Haute-Vienne

87-2020-09-22-003

arrêté modifiant la composition du CDEN

*arrêté modifiant la composition du CDEN*

**22 septembre 2020**

**LE PRÉFET DE LA HAUTE-VIENNE**  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu les articles R.235-1 à R.235-11-1 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté préfectoral du 13 août 2019 portant fixation pour trois années de la composition du conseil départemental de l'éducation nationale de la Haute-Vienne ;

Considérant la nécessité de pourvoir au renouvellement du conseil départemental de l'éducation nationale de la Haute-Vienne eu égard notamment au renouvellement des représentants des communes et groupements de communes suite aux dernières élections municipales ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture

## **ARRETE**

**Article 1** : Le conseil départemental de l'éducation nationale est composé comme suit :

Co-Présidents :

- le préfet ou le secrétaire général de la préfecture;

En cas d'empêchement du préfet, le conseil est présidé par l'inspecteur d'académie.

- le président du conseil départemental;

En cas d'empêchement du président du conseil départemental, le conseil est présidé par Mme Annick MORIZIO , vice-présidente du conseil départemental.

### **I – Représentants des collectivités territoriales**

#### **Représentants du conseil régional**

Membres titulaires

Membres suppléants

Mme Huguette TORTOSA

Mme Julie LENFANT

## **Représentants du conseil départemental**

### **Membres titulaires**

M. Fabrice ESCURE  
Mme Cherifa TLEMSANI  
Mme Gulsen YLDIRIM  
Mme Sarah GENTIL  
Mme Sylvie TUYERAS

### **Membres suppléants**

Mme Martine NOUHAUT  
Mme Christelle AUPETIT-BERTHELEMOT  
M. Alain AUZEMERY  
M. Raymond ARCHER  
M. Pierre ALLARD

## **Représentants des communes**

### **Membres titulaires**

Mme Odile BERGER  
Maire de Saint-Hilaire-la-Treille

Mme Christine DE NEUVILLE  
Maire de Vicq-sur-Breuilh

Mme Sophie DRIEUX  
Maire d'Arnac-la-Poste

### **Membres suppléants**

M. Philippe SUDRAT  
Maire de Coussac-Bonneval

M. René ARNAUD  
Maire d'Aixe-sur-Vienne

M. Fabrice GERVILLE-REACHE  
Maire de Nexon

## **Représentants de la communauté urbaine**

### **Membres titulaires**

M. Vincent JALBY

### **Membres suppléants**

M. Franck DAMAY

## **II – Représentants des personnels titulaires de l'Etat exerçant leurs fonctions dans les services administratifs et les établissements d'enseignement et de formation des premier et second degrés situés dans le département.**

### **U.N.S.A. - Education**

#### **Membres titulaires**

M. Thibault BERGERON  
Mme Nathalie FRUGIER  
Mme Anabel ROY  
M. Laurent LACHAISE

#### **Membres suppléants**

M. Ludovic LEPRESLE  
Mme Christelle MERLIER  
Mme Caroline DALMAY-ROUGIER  
Mme Maud DUVEUF

***Fédération syndicale unitaire (F.S.U.)***

Membres titulaires

Mme Cécile DUPUIS  
Mme Marie-Pierre DOUMEIX  
Mme Marie-Mélanie DUMAS  
M. Fabrice PREMAUD  
Mme Julie REVERSAT

Membres suppléants

M. Nicolas VANDERLICK  
M. Franck LENOIR  
M. Pascal LAVIGERIE  
M. Christophe TRISTAN  
Mme Laurianne GERALD

***Syndicat général de l'éducation nationale C.F.D.T***

Membres titulaires

M. Didier MAREC

Membres suppléants

Mme Estelle SYLVESTRE

***III – Représentants des usagers***

***1) Représentants des associations de parents d'élèves***

Fédération des conseils de parents d'élèves (F.C.P.E.)

Membres titulaires

M. Didier GARREZ  
M. Cédric MASSART  
M. Sylvain LACAMBRA  
M. Cyril GRANGER  
Mme Séverine FRIBOURG-BLANC  
Mme Cécile DEGUILLAUME

Membres suppléants

M. Jacques BERTRAND  
Mme Céline CHEYRONNAUD  
Mme Claudine ZBORALA  
Mme Martine GULDEMANN  
Mme Véronique THEVENOT  
Mme Sylvie INIAL

***2) Représentant des associations complémentaires de l'enseignement public***

Membres titulaires

M. Bernard ANACLET  
Fédération des œuvres laïques (F.O.L.)

Membres suppléants

M. Pierre PAILLER  
Fédération des œuvres laïques (F.O.L.)

**3) Personnalités nommées en raison de leur compétence dans le domaine économique, social, éducatif et culturel**

- par le préfet de la Haute-Vienne

Membre titulaire

Mme Claudine FRICONNET  
Union départementale des associations  
familiales de la Haute-Vienne

Membre suppléant

Mme Fabienne BILLONNAUD  
Conseillère à l'éducation populaire  
et à la jeunesse à la DDCSPP de la  
Haute Vienne

- par le président du conseil départemental

Membre titulaire

Mr. Claude BOURDEAU

Membre suppléant

Mme Jeanine GAUTHIER

**IV – Membres à titre consultatif**

- en tant que délégué départemental de l'éducation nationale

Membre titulaire

Mme Marie-France DUCHARLET  
présidente des DDEN

Membre suppléant

Mme Monique ROBERT  
vice-présidente des DDEN

**Article 2 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le préfet et d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 3 :** Le secrétaire général de la préfecture et le président du conseil départemental sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département.

Fait à Limoges, le 22 septembre 2020

Le Préfet

Seymour MORSY

Conformément aux dispositions de l'article 4 du décret n° 2000-1115 du 22/11/2000 modifiant le Code de Justice Administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Un recours gracieux peut également être exercé. Cette demande de réexamen interrompra le délai de recours contentieux qui ne courra, à nouveau, qu'à compter de ma réponse. A cet égard, l'article R.421-2 du code précité stipule que "le silence gardé pendant plus de deux mois sur une réclamation, par l'autorité compétente, vaut décision de rejet".

1, rue de la préfecture – BP 87031 – 87031 LIMOGES CEDEX 1

Accueil général : lundi au vendredi 8h30-12h30 et 13h30-17h00 (vendredi 16h00) - Accueil délivrance des titres : lundi au vendredi 8h30-16h00  
tél : 05 55 44 18 00 - mél : [pref-courrier@haute-vienne.gouv.fr](mailto:pref-courrier@haute-vienne.gouv.fr) - internet : [www.haute-vienne.gouv.fr](http://www.haute-vienne.gouv.fr)